

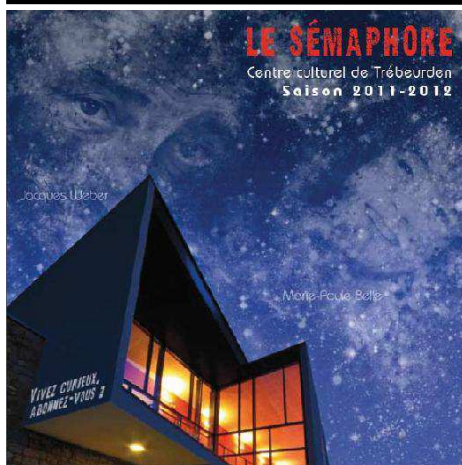
TREB'INFO

Mairie de Trébeurden
rue des plages
22560 TREBEURDEN
Tél 02.96.15.44.00



Septembre et Octobre 2011

LE SEMAPHORE : PROGRAMME DE LA SAISON 2011-2012



Comme annoncé dans le précédent Treb'Info, le programme officiel de la saison culturelle 2011-2012 est disponible depuis le 1er septembre dans divers lieux : Centre Culturel "Le Sémaphore", Accueil de la Mairie, Office de Tourisme ainsi que dans de nombreux commerces.

Nouveauté : vous pouvez désormais réserver vos places et réaliser votre abonnement sur le nouveau site internet du centre culturel "Le Sémaphore" à l'adresse suivante :
www.centre-culturel-trebeurden.fr

Vivez curieux, abonnez-vous !

Depuis le jeudi 1er septembre 2011, la billetterie est ouverte au public aux horaires suivants :

- mercredi : 9h à 12h
- jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 18h
- vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h

Nota : les bureaux pouvant être fermés durant une partie des vacances scolaires, il est préférable de prendre contact avant de se déplacer. Renseignements auprès de Karine Mahéo à l'accueil du "Sémaphore" :

Tél : 02 96 15 44 11 - Courriel : accueil.semaphore@trebeurden.fr - Site internet : www.centre-culturel-trebeurden.fr



L'HEURE DE LA RENTREE : A L'ECOLE PRIMAIRE ...

Lundi 5 septembre, jour de rentrée pour tous les jeunes Trébeurdinains.

En effet, 255 d'entre-eux ont repris le chemin de l'école primaire, accueillis par l'équipe enseignante de Vincent Tallégas et par le personnel communal sous la responsabilité de Catherine Le Dissez (assistantes maternelles, restaurant scolaire, garderie périscolaire). Parmi les enseignants, deux nouveaux venus : Mme Stéphanie Gorse et M. Bernard Autret à qui souhaitons la bienvenue. La répartition des onze classes est la suivante :

- TPS-PS : Mme Catherine Remars (Atsem : Sophie Souplet) : 23 élèves
- MS : M. Jean-Michel Rouxel (Atsem : Véronique Boulanger) : 29 élèves
- GS : Mme Françoise Le Borgne (Atsem : Isabelle Cosquer) : 29 élèves
- CP : Mme Cécile Le Meur : 23 élèves
- CE1 : Mme Sandrine Guillou : 24 élèves
- CE1-CE2 : M. Yann Lalinec : 22 élèves
- CE2 : M. Vincent Tallégas (décharge : M. Jean-François Veillard) : 23 élèves
- CM1A : M. Bernard Autret : 21 élèves
- CM1B : M. Jean-Christophe Brayard : 21 élèves
- CM2 A : Mme Stéphanie Gorse : 20 élèves
- CM2 B : Mme Katell Le Guen : 20 élèves.



Mme Stéphanie Gorse et M. Bernard Autret

... ET A LA HALTE-GARDERIE

La halte-garderie a réouvert ses portes le Jeudi 8 septembre.

Hélène Guiomar (responsable), Sophie Bernard et Annie Brune accueillent les enfants les Lundi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h.

Contact : Maison de l'Enfance "Ti Ar Vugale", 13 corniche de Goas Treiz, tél. : 02.96.23.50.51

D'autre part, Jacqueline Prigent vous accueille au Relais Assistants Maternels le Mardi de 9h à 12h (Maison de l'Enfance) et vous reçoit le Mardi de 14h à 17h30 en Mairie (Bureau du CCAS).



Hélène, Sophie et Annie

URBANISME : ANNULATION DU PLU ET RETOUR AU POS

Par jugement en date du 15 juillet 2011, notifié à la Commune le 6 août, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a annulé la délibération du Conseil Municipal de Trébeurden du 13 janvier 2006 ayant approuvé la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ainsi conformément aux dispositions de l'article L 121-8 du Code de l'Urbanisme c'est le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 14 décembre 1988 qui est à nouveau en application depuis le 15 juillet 2011, auquel il faut ajouter : la Loi Littoral, Natura 2000, les espaces remarquables, les zones humides, les zones submersibles et dans quelques mois le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) de Trégor Goëlo.

Ce retour au Plan d'Occupation des Sols, après plus de 5 ans durant lesquels les règles du Plan Local d'Urbanisme ont été appliquées, pose des questions.

Il faut désormais relancer toute la procédure de révision du POS, sachant que, dès aujourd'hui, les services communaux, et en particulier le Service Urbanisme, se tiennent à la disposition des administrés pour répondre à toutes les questions relatives aux règles d'urbanisme.

PARTICULIERS : ELIMINATION DES DECHETS VERTS

Par une lettre reçue en Mairie, et s'agissant de l'élimination des déchets verts, le Préfet des Côtes d'Armor a tenu à rappeler les dispositions en vigueur dans notre département, et tout particulièrement :



Le principe de l'interdiction du brûlage à l'air libre

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : "le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit". En outre, le décret n°2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler les déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers, de les traiter via une déchèterie.

Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes (dont Trébeurden fait partie) depuis les années 2000, de déchèteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

En conséquence, les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune de Trébeurden** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la Mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, **et ce au plus tard le 31 décembre 2011.**

21 SEPTEMBRE : JOURNEE MONDIALE "MALADIE ALZHEIMER"

Dans le cadre de la Journée Mondiale, une journée d'échanges autour de la maladie d'Alzheimer est organisée **le mercredi 21 septembre à partir de 10h au CCAS-EDF** (au port de Trébeurden). Ce centre accueille un séjour de vacances "répit" pour 14 malades et leur aidant familial du 12 au 22 septembre, et les travaux réalisés par les bénéficiaires du séjour seront exposés en leur présence.

Vous pourrez rencontrer l'équipe des bénévoles en charge de l'organisation et de l'animation du séjour de vacances.

Une documentation (fiches pratiques et livret d'accueil) sera à votre disposition et des films (DVD) sur la maladie et la prise en charge seront projetés en matinée. L'association France Alzheimer des Côtes d'Armor [FA 22] répondra à vos interrogations et vous fera part des actions mises en oeuvre sur le département et sur la région de Lannion, avec entre autres une "formation aux aidants".

MESSAGE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Complémentaire santé: La CPAM des Côtes d'Armor augmente son aide

Depuis le 1er juin 2011, la CPAM des Côtes d'Armor augmente son « coup de pouce » aux bénéficiaires de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) en leur offrant 50% de l'aide nationale en plus. La CPAM met également en place une mesure exceptionnelle : l'attribution de l'aide CPAM est étendue aux assurés dont les ressources dépassent légèrement celles requises pour ouvrir droit à l'ACS.

Qu'est-ce que l'aide pour une complémentaire santé ?

Il s'agit d'une aide nationale de l'Assurance Maladie pour aider les personnes avec des revenus modestes à financer une partie de leur cotisation à une couverture complémentaire. Cette aide est attribuée sous conditions de ressources. Elle se traduit sous la forme d'une « attestation chèque » à remettre à la complémentaire santé choisie. Autre avantage : les bénéficiaires de l'ACS ont droit au tiers payant, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais, pour les consultations médicales.

Qui peut bénéficier de l'ACS ?

Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources. De nombreuses personnes pourraient obtenir cette aide mais ne le savent pas. Les personnes qui dépassent légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire pensent à tort qu'elles n'ont droit à aucune aide.

Comment faire votre demande d'aide complémentaire santé ?

Complétez le formulaire de demande « Aide pour une complémentaire santé » et adressez-le à la CPAM accompagné des pièces justificatives.

Ce formulaire est disponible sur ameli.fr (rubrique assurés – formulaires), auprès de la CPAM ou de certains partenaires sociaux (CCAS, association agréée, hôpital...).

Pour plus d'informations sur l'aide pour une complémentaire santé, consultez le site ameli.fr (rubrique assurés – soins et remboursements – CMU et complémentaire santé) ou contactez un conseiller par téléphone au 36 46 (prix d'un appel local).



REPAS DES ANCIENS LE SAMEDI 8 OCTOBRE

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le samedi 8 octobre à 12h au Centre Culturel "Le Sémaphore".
Les personnes âgées de 70 ans et plus n'ayant pas reçu leur invitation sont priées de se faire connaître à la Mairie au 02.96.15.44.00, celles désireuses d'être transportées devront le faire savoir à la Mairie avant le jeudi 6 octobre.

24 ET 25 SEPTEMBRE : FESTIVAL DE L'ESTRAN



Equinoxe, le Festival de l'Estran, se déroulera pour sa quatrième édition durant le week-end des grandes Marées, les 24 et 25 septembre 2011.

Un programme varié permettra au promeneur de s'étonner...land art bien sûr, conférences, ateliers découvertes, voile, kayak, randonnées contées, atelier gastronomie ou bande dessinées, sans oublier les traditionnels concours de châteaux de sable résistants à la marée, et les pêches à pieds organisées par les pêcheurs plaisanciers.... Des plaisirs pour tous les goûts et tous les âges !!!

Un concert est également organisé au centre culturel "Le Sémaphore" le samedi 24 septembre à 21h avec Louis-Jacques Suignard et Yann-Guirec Le Bars.

<http://www.festivaldelestran.com>

DU 21 AU 26 OCTOBRE : FESTIVAL MÔM'ART

Dans le cadre du Contrat de Station Touristique, les communes de Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou s'unissent pour organiser un nouveau festival pour petits et grands : spectacles, ateliers artistiques et scientifiques où marionnettes, contes et chansons seront à l'honneur.

Ouverture de la billetterie le 1er octobre au centre culturel "Le Sémaphore" de Trébeurden.

Tarifs : 4€ le spectacle et 4€ l'atelier.



29 ET 30 OCTOBRE : FESTIVAL DE DANSES TRADITIONNELLES



Du Samedi 29 octobre 11h au Dimanche 30 octobre 18h, Meskajou organise son 3ème festival de danses traditionnelles au centre culturel "le Sémaphore" avec au programme :

Samedi 29 octobre :

- 11h : défilé des groupes dans la station
- de 13h30 à 18h30 : ateliers de danse
- 19h30 : repas de crêpes suivi d'un Fest Noz

Dimanche 30 octobre :

- 14h30 : grand spectacle de danse

Contact : Jakez Le Quenvén au 02.96.23.52.64

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Lannion-Trégor Agglomération a lancé une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur les 20 communes du territoire communautaire pour permettre aux ménages du parc privé de bénéficier des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour améliorer leur logement. Cette opération s'étalera sur une période de 3 ans (de juin 2011 à mai 2014).

Les priorités de Lannion-Trégor Agglomération, qui rejoignent celles de l'ANAH, sont :

- Encourager l'amélioration thermique des logements,
- Résorber l'habitat indigne ou très dégradé,
- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en adaptant leur logement.

Deux publics sont concernés : les propriétaires occupant leur logement et les propriétaires bailleurs, le louant.

Contacts et renseignements : Point Information Habitat de Lannion-Trégor Agglomération

21 rue Jean Savidan 22300 Lannion Tél : 02.96.05.93.50 courriel : info.habitat@lannion-tregor.com

Permanences sur Trébeurden : 3^{ème} mardi de chaque mois en Mairie

CONCOURS DE JARDINS TREBEURDINAIS EN 2012

Le jugement des jardins se fera au fil de l'année, en ne privilégiant aucune saison. De ce fait, le jury, présidé et constitué par l'association Jardin Passion de Lannion, passera 3 ou 4 fois dans l'année (1er passage en février).

Plusieurs catégories sont définies :

- Jardin potager (sans limite de taille), - Petit jardin d'agrément (< 500m²),
- Grand jardin d'agrément (> 500m²), - Parc (> 2000m²), - Jardin mixte (sans limite de taille).

Cahier des charges :

- esthétique,
- variétés de plantations,
- Prise en compte du développement durable (récupération d'eau, compostage, non utilisation d'herbicides et pesticides ...).

La remise des prix aura lieu début 2013 lors de la cérémonie des voeux du Maire.

Inscriptions à la mairie

En marge du concours de jardins, un concours photo sera organisé en 2012 sur les jardins de Trébeurden (vues d'ensemble, gros plans, macros... concernant aussi bien la flore que la faune). Les meilleures photos seront exposées durant l'été 2012.



INFORMATIONS PRATIQUES

RECONDUCTION DU CHEQUE-SPORT PAR LA REGION BRETAGNE



Vous aurez entre 16 et 19 ans en 2012 ? Profitez du Chèque Sport lancé par la Région Bretagne pour pratiquer en club le ou les sport(s) de votre choix, avec une réduction de 15 € par sport. Cette année, le chèque sport est étendu aux jeunes de 19 ans ! (renseignements en mairie et sur le site internet : www.bretagne.fr). Lancé à la rentrée 2008/2009 pour favoriser la pratique sportive des jeunes, le chèque sport permet à chaque jeune de bénéficier d'une réduction de 15 € pour toute adhésion annuelle à un club sportif breton (hors association sportive interne à un établissement scolaire : UNSS ou UGSEL). Cette aide individuelle unique s'adresse à tous les jeunes nés entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1996.

RECONDUCTION DU DISPOSITIF TI'PASS PAR LE CONSEIL GENERAL

Le dispositif Ti'Pass est maintenu pour les élèves de 6^è et de 5^è pour la rentrée scolaire 2011-2012. Ti'Pass se présente sous la forme d'un chéquier de 40 € pour les élèves de 6^è et de 5^è. Il est remis aux élèves à la rentrée scolaire par l'établissement scolaire. Utilisables en une ou plusieurs fois, les chèques financent des activités sportives et/ou culturelles hors temps scolaire.



Don du Sang : Merci à tous les donateurs de Trébeurden !

Au nom des malades transfusés, le site de Saint-Brieuc de l'Etablissement Français du Sang Bretagne et l'Association pour le Don de Sang Bénévole remercient les personnes (une centaine au total) qui se sont présentées aux collectes organisées les 13 juillet et 12 août à Trébeurden.



LE CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Chaque samedi matin : Marché "produits frais", esplanade du Sémaphore, de 8h30 à 12h30

Samedi 10 septembre : "Forum des Associations", salle François Provost, à partir de 14h

Dimanche 11 septembre : "4^{ème} Tournoi Régional de Sudoku", au "Sémaphore", à 14h

Judi 15 septembre : Visite guidée de l'île Milliau (rendez-vous à 13h30 au Point I du port)

Samedi 17 et Dimanche 18 septembre : "Journées européennes du patrimoine"

Dimanche 18 septembre : "Super Loto des commerçants", au "Sémaphore", à 14h

Mercredi 21 septembre : Journée Mondiale "Maladie d'Alzheimer", au CCAS, à partir de 10h

Samedi 24 et Dimanche 25 septembre : "Festival de l'Estran"

Samedi 24 septembre : "Louis-Jacques Suignard et Yann-Guirec Le Bars", "Sémaphore", à 21h

Vendredi 30 septembre : Spectacle "La chorale Gruppetto", au "Sémaphore", à 21h

Samedi 1er octobre : Visite guidée de la chapelle de Penvern de 14h à 17h

Samedi 1er octobre : Spectacle "La chorale Gruppetto", centre culturel "Le Sémaphore", à 21h

Dimanche 2 octobre : Sortie nature "La Nature c'est plus Claire" (rdv à 14h parking du Quellen)

Samedi 8 octobre : "Repas des anciens", centre culturel "Le Sémaphore", à 12h

Samedi 15 octobre : Spectacle "Trio Ewen Delahaye Favennec", centre culturel "Le Sémaphore", à 21h

Dimanche 23 octobre : Festival "Môm'Art", spectacle "L'amoureux", au "Sémaphore", à 16h et 18h

Judi 26 octobre : Festival "Môm'Art", spectacle "Marrons et châtaignes", au "Sémaphore", à 16h

Samedi 29 octobre : Boum des enfants "Halloween", école maternelle, à 14h

Samedi 29 et Dimanche 30 octobre : Festival de danses traditionnelles, au "Sémaphore"

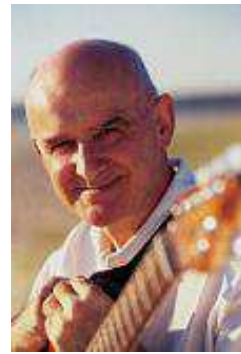
Samedi 5 novembre : Visite guidée de la chapelle de Penvern de 14h à 17h

Samedi 5 novembre : Soirée "Double plateau celtique" avec Dan ar Braz, au "Sémaphore", à 21h

Vendredi 18 novembre : Spectacle "Alain Sourigues", centre culturel "Le Sémaphore", à 21h



La chorale Gruppetto



Dan Ar Braz

A VOS PLUMES !

Cette "tribune libre" vous est réservée. A condition de vous identifier (nom, prénom et adresse), nous publierons vos lettres, remarques et messages ... et nous y répondrons. Merci de les déposer en Mairie.

Courrier de M. Assicot Paul, Villa Beau Rivage, 8 rue de Roch As Skoed :

"Les résidents du "quartier résidentiel" de Lan Kerellec souhaiteraient que l'éclairage urbain soit prolongé jusqu'à minuit au moins. Il faudrait limiter à 30km/h la vitesse rue de Roch As Skoed."

⇒ "L'éclairage urbain a été prolongé jusqu'à 1h du matin. La limitation de vitesse à 30km/h sera effective dans diverses rues de la commune dans les prochaines semaines."

Jacques Mainage, conseiller Délégué en charge de la communication

Courrier de M. Le Chevalier Yves, 6 chemin de Goasmeur :

"Des véhicules stationnent sur les trottoirs 365 j/365; je propose de créer une taxe-trottoir pour ceux-ci. D'autres véhicules stationnent et occultent des visions obligatoires (stop, priorités). Que fait la police municipale ? Une campagne de sensibilisation devrait être faite (la nuit et les matins !) (voir aussi le stationnement devant la poste !!)."

⇒ "Le manque de civisme de quelques personnes génère des risques pour les autres. L'Agent de police intervient régulièrement et verbalise les contrevenants récidivistes."

Jacques Mainage, conseiller Délégué en charge de la communication